



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers

Séance du 27 juin 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER  
Tél. : 01.34.25.24.26.  
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

### **Avis sur le permis d'aménager de la société TECHMA - CARECO sur la commune de Saint-Witz**

Le projet de permis d'aménager déposé par la société TECHMA-CARECO consiste à rénover un ancien bâtiment de type industriel implanté en zone agricole au PLU pour y faire une activité de recyclage automobile. Le bâtiment est identifié au PLU comme pouvant changer de destination. La surface du bâtiment est inchangée. Le permis d'aménager est conforme au PLU.

La commission s'est prononcée sur la conformité du projet.

La CDPENAF a émis **un avis favorable**. En application de l'article L151-11 du code de l'urbanisme l'avis de la CDPENAF est un avis conforme dans ce cas.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD